

CNAS du 8 décembre 2016

Séance de camouflage !

Présidé par Mme BRAUN-LEMAIRE, Directrice des Ressources Humaines adjointe du Secrétaire Général, ce CNAS avait à son ordre du jour les points suivants :

1-Points soumis pour avis

- ◆ Projet de budget de l'action sociale 2017
- ◆ Harmonisation tarifaire : évolution des plafonds pour 2017

2-Points d'informations

- ◆ Projet de note d'orientation 2017
- ◆ Circulaire relative aux missions du service social du MEF
- ◆ Appel d'offre protection sociale complémentaire
- ◆ Questions diverses

Voir la déclaration liminaire sur www.fo.finances.fr

Dans son propos introductif, la Présidente précise qu'elle ne reviendra pas sur la mécanique budgétaire du budget 2017. Suite aux bilatérales avec les Fédérations, elle précise que les perspectives sur l'avenir de l'action sociale feront l'objet d'un examen au 1er semestre 2017. Elle souhaite poursuivre le diagnostic, n'exclut pas un sondage en ligne avec la participation des CDAS et un enrichissement de l'observatoire interne sur ce thème. Il faut, selon elle, un suivi régulier de l'exécution budgétaire.

L'AGRAF a modifié sa grille tarifaire (+1% en moyenne), en intégrant les conséquences de PPCR. Quant à l'indice 466, servant de plafond à la subvention interministérielle, il devient totalement obsolète. Consciente du sujet, la DRH va saisir la Fonction Publique une nouvelle fois. Sur la fermeture des petites structures de restauration, la Directrice indique que le constat est partagé par la DGFIP.

Sur les 259 restaurants financiers 35 servent moins de 20 repas par jour. Quelques problèmes, comme l'harmonisation tarifaire non respectée, des problèmes de qualité, la fragilité des normes sanitaires amènent le SG à réfléchir sur le maintien de celles-ci.

Un groupe de travail est prévu en janvier 2017. Une première étude est lancée par la DGFIP pour les restaurants qui servent moins de 50 couverts par jour. L'idée est de recenser les restaurants servant entre 20 et 50 couverts. Pour les restaurants servant moins de 20 couverts, le SG doit tenter de trouver des solutions au cas par cas en privilégiant le conventionnement, dans le cas ultime, le recours aux tickets restaurant.

Le représentant de la DGFIP partage la méthode et veut trouver une solution alternative avec tous les interlocuteurs y compris les acteurs locaux.

Le GT aura pour objectif de travailler la méthode pour traiter au cas par cas les sujets et problèmes qui se présenteraient. **FO FINANCES** prend acte de ce groupe de travail et sera vigilant sur le résultat de cette enquête et les solutions apportées.

Budget de l'action sociale 2017

FO FINANCES reprend la direction, sur ces propos mentionnant que « *le schéma d'emplois sera sensiblement atténué* », tout en sachant que lors d'une précédente réunion le SG nous a assurés du maintien des emplois de l'Action Sociale.

Mme BRAUN LEMAIRE indique qu'elle ne peut pas répondre à cette question tant que l'arbitrage global n'est pas fait. Toutefois le réseau de l'action sociale sera préservé. A suivre...!

Sur l'aide à la parentalité, **FO FINANCES** s'interroge sur la baisse de crédits de 160 000€.

D'après la direction, cette baisse correspond à l'effet d'aubaine des CESU en 2016, remise à niveau effectuée en 2017.

Dans le cas inverse, le ministère n'a pas la même prévenance !

FO FINANCES prend acte de la prise en charge par le SG des dépenses de CEF (conseiller en économie sociale et familiale) à hauteur de 150 000€, d'autant que c'est une des revendications de FO de longue date.

Pour 2017, les CDAS devront donc faire attention à ne pas intégrer cette prestation dans les crédits d'actions locales (CAL).

Harmonisation tarifaire : évolution des plafonds pour 2017

En raison d'une évolution faible des indices, **les plafonds d'harmonisation tarifaire pour l'année 2017 ne seront pas revalorisés.**

Note d'orientations pour l'action sociale en 2017

Cette note est adressée aux présidents des CDAS et à ses représentants. Elle détermine la politique ministérielle en matière de ressources humaines. Le budget est désormais calculé sur la réalité des besoins avec une enveloppe constante en moyens humains.

FO FINANCES a fait quelques remarques sur la rédaction de cette note qui reste un outil nécessaire aux CDAS.

En matière de logements, **FO FINANCES** a interpellé la direction sur les 100/150 logements qui ne trouvent pas preneurs alors même qu'il y a un besoin criant et notamment pour les primo arrivants ! Pour cela, le rôle de relais des délégations et des CDAS est essentiel certes mais bien plus ...**pour FO FINANCES, ils ont un rôle moteur !**

Le rôle du délégué n'est pas suffisamment mis en valeur, en apportant des explications sur les raisons pour lesquelles ces logements sont soit rendus pour un tour, soit l'ALPAF paie des loyers d'innoculation. Le directeur de l'ALPAF constate des problématiques, comme l'impact des restructurations administratives sur les demandes de logements. Il émet la possibilité que les bailleurs puissent faire des échanges d'appartements. Mais il s'accorde à dire que la situation est très compliquée.

FO FINANCES estime que les secours pourraient être utilisés en cas de recherche de logements infructueuses pour les primo arrivants, plutôt que de prendre sur les crédits d'action locale comme il a été suggéré dans le CDAS du 93 !

Restauration : Rappeler aux présidents de CDAS de veiller à ce que les temps disponibles soient bien alloués aux responsables de la restauration. Il faut valoriser tous les éléments de communication (fiches, circulaire DGFIP).

Un groupe de travail sur le prochain projet de note d'orientations sera proposé par Mme Braun Lemaire.

Présentation de la Circulaire relative aux missions du service social du ministère

Le groupe de travail du Comité Technique de l'Administration Centrale, qui a eu lieu le 21 septembre 2016, avait pour objectif la mise à jour de la circulaire relative aux missions du service social du MEF. La présidente précise qu'il avait été convenu de l'urgence de présenter cette circulaire à la journée filière sociale. Celle-ci étant validée, aucune modification n'est envisagée dans son contenu.

Appel d'offres pour la Protection Sociale Complémentaire

En préambule, notre fédération rappelle qu'elle considère que la Sécurité Sociale devrait beaucoup mieux prendre en charge la santé, la prévoyance et la dépendance des salariés du public et du privé

Notre fédération a participé depuis de longs mois aux travaux préparatoires au renouvellement de la procédure de référencement.

Dès le début nous avons mis en avant 4 priorités sur ce sujet :

- ✓ La nécessité de sélectionner qu'un seul opérateur,
- ✓ Avoir une offre au minimum à la hauteur des prestations dont bénéficient les agents actuellement,
- ✓ Le maintien du précompte sur la fiche de paye,
- ✓ L'intégration de la garantie dépendance dans l'offre,
- ✓ L'amélioration de la part financière de l'aide de l'État employeur.

Ce dossier a fortement évolué par rapport à la 1^{ère} version reçu début juillet.

100 / 150
logements
ne trouvent pas
preneurs !

Citons parmi ces évolutions :

- ✓ Le choix d'un seul opérateur référencé, ce point a été acquis dès le début des travaux,
- ✓ La dépendance qui pourra être intégrée par les candidats dans leur offre globale, pont acquis grâce à l'intervention forte de nos fédérations de fonctionnaires,
- ✓ Le précompte un temps suspendu, a été rétabli, après une intervention de notre fédération,
- ✓ Le tableau des garanties minimales est équivalent à l'offre existante, suite à la décision du ministre en CTM, répondant ainsi à une autre de nos préoccupations
- ✓ Une offre prévoyance non dégradée, après débat lors du groupe de travail du 31 octobre,
- ✓ Les services liés à l'action sociale pourront être proposés par les candidats.

Notre fédération déplore malgré tout la faible participation de l'État employeur dans la protection sociale de ses agents.

FO FINANCES ne s'est jamais caché que l'un de ses objectifs était sa volonté de voir les opérateurs assurantiels du privé exclus de tout référencement ministériel.

L'autre priorité, et même la première d'entre elles, est de permettre aux agents d'avoir une protection sociale complémentaire de haut niveau.

Au travers du cahier des charges établi, FO FINANCES a participé activement à concrétiser ces deux objectifs, maintenant c'est le ministre qui, en dernier ressort, est seul responsable du choix de l'opérateur.

La directrice informe que la publicité dans la presse aura lieu avant la fin de l'année au niveau national et européen ainsi que dans une revue spécialisée. Il y a un délai de 45 jours pour la remise des offres. Une seule contrainte apparaît, c'est le nombre d'offres avec variantes et options. La direction estime que la procédure sera en place début mai 2017.

Questions Diverses :

FO FINANCES a rappelé qu'une demande d'un bilan de l'action sociale de MAYOTTE avait été faite lors du dernier CNAS. Avec sa départementalisation **FO FINANCES** estime qu'il est nécessaire d'avoir une vue d'ensemble du fonctionnement de l'action sociale. Nous réitérons donc notre demande. Aucune réponse ne nous a été faite de la part de la présidente !

FO FINANCES est intervenue sur le projet d'un bâtiment abritant les agents de l'INSEE à METZ concernant la restauration. Celle-ci a fait l'objet d'une enquête par l'ISST qui met en évidence qu'une grande majorité d'agents (66,5%) déjeune au restaurant administratif. C'est pourquoi nous demandons une restauration sur place, ceci dans l'intérêt des conditions de vie au travail des agents plutôt que la signature d'une convention dans une cafeteria !

La directrice propose qu'à l'avenir, les demandes de questions diverses soient faites 8 jours avant la date de la réunion pour faciliter les réponses le jour du CNAS.

L'ordre du jour de ce CNAS a porté en particulier sur le projet de budget de l'action sociale 2017. Pour ceux qui auraient pu penser à une époque, pas si lointaine, considérant que 2016 avait été une année de rigueur et que des mots rassurants avaient échappé à certains, que le ministre allait renverser la vapeur pour 2017, le constat est sans appel !

Sous les oripeaux de transparence, encore une fois, la présentation budgétaire n'a été « qu'opération de camouflage » d'une nouvelle baisse des crédits.

Presque toutes les lignes de crédits sont touchées par celle-ci. Ce n'est pas, ni le transfert des crédits CES à hauteur de 150 000€, ni la non augmentation de l'harmonisation tarifaire pour 2017 qui peuvent aujourd'hui compenser ces diminutions de crédits.

FO FINANCES ne cautionnera jamais ce système « déshabiller Pierre pour habiller Paul » !

L'action sociale, que les agents ont acquis, pour la plupart, par de longs conflits, doit rester à la hauteur des besoins toujours criants et au plus près des agents.

Toute l'équipe de la Fédération des Finances FO vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.